

10.02.2014 - 13:09 Uhr

Désormais jusqu'à 3% de bonus - Manor lance un programme de bonus pour récompenser sa fidèle clientèle (IMAGE)



Bâle (ots) -

Manor récompense ses clientes et clients de leur fidélité par un nouveau programme de bonus. Dès le 14 février 2014, il permettra aux détenteurs de la carte Manor gratuite de bénéficier d'un bonus pouvant atteindre 3%. Les achats bonus peuvent être effectués dans tous les magasins Manor et Manor Food, dans les restaurants Manor ainsi qu'en ligne sur www.manor.ch.

Plus les clients achètent, plus ils sont récompensés de leur fidélité. Pour chaque tranche d'achats bonus de 500 francs, ils reçoivent avec leur facture mensuelle un chèque de bonus en francs représentant 1%, 2% voire 3% de leurs achats, valable 6 mois à partir de la date d'émission. Les achats bonus sont cumulés sur une période d'un an et leur montant global détermine la hauteur du bonus (1% pour les achats bonus s'élevant de 1 à 1999 francs, 2% entre 2000 et 3499 francs et 3% à partir de 3500 francs).

Les chèques de bonus peuvent être utilisés dans tous les grands magasins Manor, chez Manor Food, dans les restaurants Manora et chez Appunto. Ils sont valables sur l'ensemble de l'assortiment Manor. Certains rayons et domaines spéciaux sont exclus du programme de bonus, tels que les produits de tabac, les spiritueux, les articles de kiosque, les articles soumis à redevance, les services, les retraits de liquidités, les bons et cartes cadeaux et les services additionnels (essence, parking).

Les clients détenteurs de plusieurs cartes bénéficient plus rapidement de leur chèque de bonus, les achats bonus effectués au moyen de cartes supplémentaires étant également crédités sur le compte bonus de la carte principale. Les chèques de bonus ne peuvent pas être convertis en espèces ni échangés contre une carte cadeau Manor. Le chèque de bonus ne doit pas nécessairement être utilisé en relation avec la carte Manor. Il est toutefois plus avantageux d'effectuer tous les achats avec la carte Manor car seuls ces achats sont pris en compte dans le cadre du programme de bonus. Le chèque de bonus n'est pas nominatif et peut donc être utilisé par quiconque, à la discrétion du client bénéficiaire.

Détenu par près de 870 000 clients, la carte Manor est l'une des cartes de crédit les plus utilisées en Suisse. Elle est gratuite et offre aux clients, depuis sa création en 1967, de nombreux avantages exclusifs tels que, deux fois par an, une semaine à 10% de réduction sur tout l'assortiment Manor hors produits alimentaires, un bon de

bienvenue assorti d'une réduction de 10%, 4 bons de bienvenue d'une valeur de 20 francs chacun valables chez Manor, Athleticum, Fly et Jumbo, des bons de réduction sur certains produits qui sont expédiés avec la facture Manor mensuelle, une option de paiement mobile grâce à l'application gratuite pour smartphone Manor Mobile Card, une possibilité pratique d'achat en ligne, des réductions permanentes auprès de nombreux partenaires myOne ou des retraits d'espèces chez Manor, Jumbo, dans les 1600 Bancomat de Raiffeisen, Valiant, des banques RBA et Clientis ainsi que dans plus de 900 Postomat.

Télécharger photos :

<http://www.presseportal.ch/go2/media.manor-communication/>

Contact:

Manor SA
Elle Steinbrecher
Head of Corporate Communications
Tél. +41 61 694 22 22
media@manor.ch
www.manor.ch

Medieninhalte



Dès le 14 février 2014, il permettra aux détenteurs de la carte Manor gratuite de bénéficier d'un bonus pouvant atteindre 3%. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "ots.photo/Manor AG".

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001185/100751019> abgerufen werden.